

COMPTE RENDU CONSEIL DE VIE SOCIALE (CVS)

Date de la réunion	12/01/2023
Horaires de la réunion	De 15h à 17h15

ORDRE DU JOUR

1. Compte rendu de la dernière réunion
2. Mise à jour des règlements intérieur et de fonctionnement
3. Mise à jour du projet d'établissement
4. Retour des expériences des résidents, familles et salariés pour 2022
5. Point sur les soignants
6. Point restauration
7. Point animation
8. Point divers

PRESENTS

- Madame BONNE (Présidente du CVS)
- Monsieur VADELL MARTINEZ (Directeur)
- Madame PUGET (Adjointe de Direction)
- Madame GRUSON (Animatrice)
- Madame GUERRY (FFAS)
- Mme BOURDIN
- Mme NICOLAS
- Mme DOUDEAU
- Mme GERBET
- M. MOLLAY
- Mme MOLLAY
- Mme MARICHY
- Mme REVOL
- Mme CHAMBARD
- Mme GONZALEZ
- M. GONZALEZ
- Mme BUDA

ABSENTS

- Monsieur Tisserand, suppléant au CVS
-

ORDRE DU JOUR

1^{er} point

Pas d'amendement au compte rendu de la dernière réunion

2^{ème} point

Pour rappel, le règlement intérieur est un document obligatoire et interne à l'établissement. Des précisions y ont été apportées, à savoir :

- La partie concernant la vaccination obligatoire du personnel soignant
- La tenue exigée

Le Règlement de fonctionnement, également :

- Mise à jour du CVS.

3^{ème} point

Il s'agit d'un document obligatoire de l'établissement qui se prépare en amont, mise à jour avant le 31/01/2023. Il a une validité de 5 ans, il sera établi pour la période 2023 – 2028.

Certains documents sont déjà à jour, tel que l'organigramme de l'établissement et certaines procédures internes.

4^{ème} point

- Le départ du médecin coordonnateur inquiète les familles
 - o Le directeur revient sur les faits. Le médecin coordonnateur a annoncé sa démission le 18/11/2022, avec un préavis de 3 mois. Depuis cette date, le médecin est en arrêt sur ses jours de présence. Ce qui engendre des problèmes de communication entre le médecin et l'équipe infirmière.
 - o L'établissement a immédiatement lancé des recherches d'emploi afin d'anticiper un recrutement de médecin coordonnateur. Le directeur est en négociation avec plusieurs médecins, ainsi que le cabinet médical du village et un médecin d'un établissement voisin. Les médecins des alentours ne sont pas forcément favorables au fait d'intervenir sur l'établissement. Le désert médical ne facilite pas la situation. Des idées de partenariat avec des sociétés de transport pour se déplacer dans des cabinets médicaux sont abordées.
Le groupe intègre l'établissement dans un projet Pilote de Télémédecine.
 - o Pour pallier à cette absence, l'équipe infirmière a recours aux services du SAMU si le médecin ne répond pas. L'Agence Régionale de Santé a été informée de ces faits, et a

donné une autorisation exceptionnelle aux infirmières de faire des transcriptions médicales sur notre logiciel de soin. L'ARS a contacté la résidence mercredi 11 janvier 2023 et a demandé à l'établissement de rédiger un protocole en cas d'absence du médecin coordonnateur .

- Pour rappel, le médecin se trouve être également médecin traitant de bons nombres de résidents. Il reste le médecin traitant des résidents.
- Les familles sont rassurées depuis l'arrivée du directeur fin d'année.
- Depuis le 1^{er}/11, le directeur intervient sur un autre établissement plusieurs jours par semaine
- Mme Aurélie PUGET est l'adjointe de direction, et peut répondre aux demandes pendant l'absence du directeur
- Les familles apprécient que les équipes soient à l'écoute et disponibles
 - Le directeur insiste sur le fait qu'il ne faut pas hésiter à échanger avec les équipes et la direction au besoin
- Une personne a été embauchée depuis début janvier 2023 pour intervenir au niveau de la résidence sénior. Cette personne est présente les matins du lundi au vendredi, et participe à la distribution des repas, l'entretien des locaux et appartements.
Pour rappel, il s'agit d'une résidence autonome pour laquelle le personnel soignant de l'établissement n'intervient pas. Les résidents ont la possibilité de faire intervenir des intervenants extérieurs.
- Des relations avec la mairie et les villages environnants pour organiser des arrêts de bus.
- Des échanges avec la mairie aussi pour mettre à profil notre terrain. Avec pourquoi pas un jardin partagé, une ferme...

5^{ème} point

- Questionnement sur les passages des équipes pour vérifier que tout va bien et prévenir d'éventuelles chutes
 - Les résidents bénéficient d'un système de sonnette dans la chambre ainsi que dans la salle de bain.
 - Pour les résidents qui ne sont pas en capacité d'utiliser la sonnette, comme tous les autres, des rondes aussi bien de jour que de nuit sont effectuées dans les chambres ainsi que dans les parties communes.
 - Le directeur rappelle la mise en place du projet « Télé concepts » qui devrait être installé 1^{er} trimestre 2023. Ce système permet une surveillance des mouvements au sein de l'établissement, ainsi que dans les chambres et salle de bain, qui prévient en cas de mouvements anormaux l'équipe soignante.
 - Des déclarations de chutes sont établies à chaque chute. Elles sont étudiées lors des commissions chutes qui sont effectuées une fois par mois. Elles permettent la mise en place de dispositifs médicaux et de surveillances accrues.
- Questionnement concernant les passages des boissons
 - L'équipe soignante qui est représentée rappelle les différents passages, tel que le matin au réveil ou au petit-déjeuner. Avant ou après la toilette. Lors du repas de midi qui se termine vers 13h30. Lors de la collation qui est distribuée à partir de 15h30. Lors du repas du soir. Et lors du coucher
Et bien sûr à la demande.
Lors des périodes de canicule, les suivis hydriques sont réalisés.

- Inquiétude quant au travail de nuit, responsabilité envers les personnes, isolement du personnel, comment s'assurer que le travail est fait correctement ?
 - o La nuit, il y a sur l'établissement une aide-soignante diplômée et une Agent de Service Hôtelier (ASH). Il s'agit d'une grande responsabilité. Le personnel est formé et encadré. Des protocoles sont étudiés pour chaque difficulté rencontrée. Des astreintes de direction sont disponibles.
 - o Pour une meilleure communication, des réunions équipe de jour et équipe de nuit sont organisées, la prochaine a lieu fin janvier.
 - o Une suggestion d'échange de poste pour se rendre compte des différents postes de jour et de nuit.

6^{ème} point

- Au niveau de la restauration, les produits sont frais et dans la mesure du possible locaux.
- Très peu de surgelés ou sur les produits qui ne nous permettent pas d'avoir du frais.
- Les derniers contrôles effectués en cuisine, ont été très satisfaisants.
- La dernière commission de restauration a eu lieu fin de semaine dernière.

7^{ème} point

- Demande d'animation plus ludique
 - o Notre animatrice expose les projets pour l'année 2023
 - Repas à thème chaque mois
 - Anniversaires fêtés tous les mois avec un intervenant extérieur
 - Des karaokés
 - Des quizz
 - Une idée de barbecue pour le printemps
 - Le Tour de France passant à côté de chez nous cet été, une animation autour de cela sera programmée
 - L'arrivée de Jazz (le chien du directeur) sur l'établissement est très appréciée. Il a 8 ans et est très câlin.
 - Un partenariat avec « Stop à l'isolement » permettra de participer à un concours de poésie
 - Les liens intergénérationnels avec la crèche et les écoles seront remis en place très prochainement

8^{ème} point

- L'augmentation des tarifs sur ce début d'année est abordée. Ce qui représente pour les résidents arrivés avant le 1^{er} Janvier 2023 une augmentation pour l'EHPAD de 5% et pour la résidence autonomie 3%. Cela se traduit par une augmentation générale des énergies, des salaires.
- Les chèques énergies que les résidents reçoivent peuvent être déduits de leurs factures. Il convient de les transmettre à l'établissement.

- La question sur la défiscalisation des heures de ménage dans la résidence autonomie est posée ?
- L'établissement effectue le portage de repas à domicile pour les personnes qui en ont besoin. Cela représente environ 20 repas supplémentaires préparés par jour. Ce service ne bénéficie plus de défiscalisation à compter du 1^{er}/01/2023.

LA PAROLE AUX FAMILLES

- **Problème de disparition du linge personnel des résidents**
Il s'agit d'un sujet récurrent. C'est pourquoi, il est important que tout le linge personnel des résidents soit noté dès l'entrée dans l'établissement. Et également, lors de réassort de nouveaux vêtements.
Si du linge disparaît, merci d'en informer les équipes pour comprendre ce qu'il s'est passé, et trouver des solutions.
L'établissement s'engage à dédommager (geste financier) les familles en cas de disparition de linge marqué.
- **Préconisation de matériel**
 - o Un micro pour les animations, karaoké, ou lors des discours pour être bien entendu des résidents.
 - o Un système de commande de la lumière depuis le lit des résidents, ou par détecteur. Avec une présence de mouvement, visible de l'extérieur de la chambre pour avertir le personnel la nuit dans le cadre de prévention des chutes
- **Proposition d'étude d'un accès facilité au jardin**
 - o Une étude va être faite avec notre technicien, ainsi qu'avec des entreprises extérieures pour voir ce qu'il peut se faire.
- **Proposition d'un distributeur de boisson chaudes**
 - o Il y avait un distributeur lors de l'ouverture de la résidence, qui n'était pas beaucoup utilisé. A définir les besoins aujourd'hui.
 - o Une proposition de boutique pour les produits d'hygiène est soumise.

LA PAROLE AUX SALARIÉS

Retour sur la gestion de la crise Covid de fin d'année

Une fin d'année qui a été sous-tension suite à la crise Covid. L'établissement a été touché avec 8 cas de Covid chez les résidents, ainsi que 12 salariés sur 23.

L'équipe a été très sollicitée sur cette période. Le directeur a donc décidé de rémunérer tous les temps de pause, où le personnel avait du mal à prendre ses temps de repos.

Des mesures ont été mises en place, afin de limiter la propagation du virus. Néanmoins, certains visiteurs se sont permis de ne pas respecter les indications demandées. Comme le port du masque ou l'équipement de protection. Pour rappel, même en dehors de cette période d'épidémie, le port du masque reste obligatoire au sein de l'établissement, et encore plus dans les chambres où la proximité est plus forte.

Le directeur et l'ensemble des équipes ont été choqués d'entendre de la part de ses visiteurs, que le personnel était responsable de l'arrivée de ce virus.

CONCLUSION

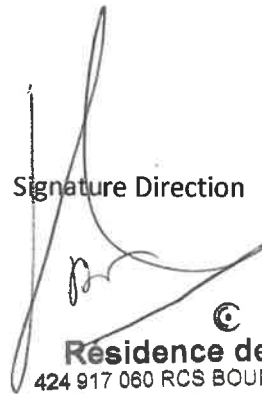
Remerciement pour l'ensemble des interactions et pour les échanges constructifs.

Le prochain CVS se réunira avant le 12/04/2023

Signature Présidente CVS



Signature Direction



Résidence de l'rance
424 917 060 RCS BOURG-EN-BRESSE
139 Allée Jean Brevet
01400 NEUVILLE-LES-DAMES
Tél. : 04 74 55 09 99